



PROGRAMME CACES® R.482 TESTS ENGINES DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA204

Mise à jour : 13/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- **PUBLIC**

Utilisateurs d'engins de chantier.

Pour les candidats ayant moins de 18 ans se conformer aux dispositions réglementaires spécifiques

Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

- **PREREQUIS**

Savoir communiquer en français.

Pouvoir présenter le jour du test CACES® une attestation mentionnant que le candidat a bénéficié d'une formation conforme aux attendus de la R.482 – Annexe 2

- **OBJECTIF PROFESSIONNEL**

Conformément à l'entrée en vigueur de la R.482, la détention d'un CACES® R.482 atteste que le conducteur dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la catégorie des engins de chantier concernés.

- **CONTENU**

Présentation aux candidats du dispositif de passage des tests CACES®

Selon unités de temps définies dans la R.482 :

- Tests d'évaluation des connaissances théoriques en salle pour 12 candidats maximum

100 questions de type « vrai-faux » portant sur les thèmes suivants :

- Les connaissances générales
- La technologie et stabilité des engins de chantier
- L'exploitation des engins de chantier
- La circulation des engins de chantier
- La fin de poste – la maintenance

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

- Tests d'évaluation des savoir-faire pratiques par catégories sur le terrain – 1 catégorie = de 0,5 à 1,5 unités de test selon les catégories

100 points portant sur l'évaluation des thèmes suivants :

- La prise de poste et la mise en service
- La conduite et la circulation
- Les opérations de levage (obligatoire selon catégories)
- Les travaux de base
- Le chargement – déchargement sur un porte-engins (obligatoire selon catégories)
- La fin de poste – la maintenance
-

- Epreuve optionnelle : chargement-déchargement sur porte-engins et télécommande

VOS CONTACTS ASFO Adour
www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse Guadeloupea
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME CACES® R.482 TESTS ENGINES DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA204

Mise à jour : 13/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

L'ensemble des épreuves est conforme au document de référence du dispositif CACES® en vigueur.

- **METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES**

- Tests CACES® réalisés en présentiel en salle et sur le terrain en situation de travail

- **MODALITES D'EVALUATION**

- Formation certifiante :

En vue de l'obtention du CACES®, un test de connaissances théoriques et un test d'évaluation des savoir-faire pratiques sont organisés, en fin de formation. Pour que le CACES® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences : Oui

- **TESTEUR**

Testeur habilité en R.482

- **SANCTION DE LA FORMATION**

Certificateur : CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE

Date de décision : 02-03-2020 - Date d'échéance de l'enregistrement : 02-03-2025

- Sanction visée :

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les engins de chantier conforme à la recommandation R.482.

En cas de non-réussite, l'ASFO Adour délivre au candidat une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test. En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat garde le bénéfice de la partie réussie pendant un délai de 12 mois.

- Examen éligible au CPF

N° de fiches pour le CPF : RS5081 pour la catégorie A, RS5087 pour la catégorie B1, RS5123 pour la catégorie C1, RS5097 pour la catégorie D, RS5101 pour la catégorie F, RS5103 pour la catégorie G.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse Guadeloupea
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME CACES® R.482 TESTS ENGIN DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA204

Mise à jour : 13/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

Examen certifiant : Matérialisation officielle de la certification par la délivrance du CACES® pour les stagiaires ayant réussi les épreuves certificatives dans leur intégralité. La seule attestation de formation ne garantit donc pas l'obtention du certificat CACES®. A noter : Le CACES® doit obligatoirement être remis au titulaire sous sa forme matérielle (FAQ CACES® 2020. C.034).

- Information importante :

CACES® et autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Comme défini dans l'article 21 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application de l'article R.554-31 du Code de l'environnement, tout conducteur d'engin de chantier qui exécute des travaux à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques doit disposer des connaissances théoriques et pratiques appropriées et être titulaire d'une AIPR délivrée par son employeur.

L'option IPR dans la R.482 - Dispositions de la recommandation

Le CACES®R.482 peut être complété par une évaluation optionnelle relative aux interventions à proximité des réseaux ; l'obtention de cette option nécessite la réussite au QCM-IPR du MTES niveau « opérateur ». Dans ce cas, le certificat comportera la mention : Réussite au QCM IPR « opérateur » le : Jour / Mois / Année.

En l'absence d'évaluation ou en cas d'échec au QCM-IPR, la mention suivante sera portée sur le certificat : Ce CACES® ne permet pas la délivrance d'une AIPR.

La formation et le QCM-IPR proposé par l'ASFO Adour, centre d'examen reconnu par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES), en option au CACES® (Voir devis joint) correspond au profil « opérateur ».

Si vous souhaitez une évaluation selon un autre profil, l'ASFO Adour traitera votre demande de façon indépendante au CACES®.

- **DUREE**

1 jour, à raison de 7 h

- **DATES, LIEU, TARIFS, MODALITES ET DELAIS D'ACCES**

Contactez votre Centre ASFO Adour pour valider votre inscription après analyse de votre besoin et, le cas échéant, vérification des prérequis et du positionnement.

Délais d'accès à l'examen : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'un examen financé par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Examen clé en main sur site ASFO Adour

Où ?	Quand en 2025 (1 jour) ?
Mont de Marsan	5 ou 6 février / 2 ou 3 avril / 4 ou 5 juin / 1 ou 2 octobre / 3 ou 4 décembre
Saint Paul les Dax	22 ou 23 janvier / 19 ou 20 février / 19 ou 20 mars / 16 ou 17 avril / 21 ou 22 mai / 18 juin / 09 ou 10 juillet / 10 ou 11 septembre / 15 ou 16 octobre / 26 ou 27 novembre / 17 ou 18 décembre
TARIF	270 € HT (324 € TTC) / personne pour 1 catégorie + 270 € HT (324 € TTC) par catégorie suppl. Option porte-engin : 95 € HT (114 € TTC)

Retrouvez notre offre de formation actualisée en continu (dates, programme...) sur www.asfo-adour.org

Formation dans vos locaux et/ou sur mesure : Nous consulter

VOS CONTACTS ASFO Adour
www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse Guadeloupe
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org



PROGRAMME CACES® R.482 TESTS ENGINES DE CHANTIER

Réf. : R482-LEVA204

Mise à jour : 13/09/2024

PF.V12 : 22/01/2024

- **MODALITES D'ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

L'ASFO Adour peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap.

Un référent Handicap est à votre disposition.

- **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- **Chiffres clés Qualité**

. Nombre de stagiaires et moyenne de satisfaction sur www.asfo-adour.org / Certifications et Qualité

- **Formation certifiante**

. Taux d'obtention de la certification : sur www.asfo-adour.org / Fiche programme

. Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr / Recherche libre par certification

- **Possibilités de financement**

Informations générales et contacts dédiés selon votre statut en contactant votre Centre ASFO Adour et sur www.asfo-adour.org / Informations et Formation

- **Règlement intérieur** téléchargeable sur www.asfo-adour.org / Nos documents.

L'entrée en formation vaut acceptation de celui-ci par le stagiaire.

- **Coordonnées et plan d'accès des Centres ASFO Adour** disponibles sur www.asfo-adour.org / Contact

- **Déclaration d'Activité ASFO Adour** enregistrée sous le numéro 72 40 00003 40.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

VOS CONTACTS ASFO Adour www.asfo-adour.org

ASFO Adour (Siège Social)
1052, Rue de la Ferme de Carboué
40000 MONT-DE-MARSAN
☎.05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

ASFO Adour
352, Rue Denis Papin - Village d'Entreprises
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
☎.05.58.91.19.00
asfo.dax@asfo-adour.org

ASFO Adour
116 Impasse Guadeloupea
64480 USTARITZ
☎.05.59.46.14.41
asfo.bayonne@asfo-adour.org